Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 46 (1901)
Heft: 12

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Officiers suisses à l'étranger. — La réduction du nombre des instructeurs d'infanterie. — Démissions, mutations. — Nos drapeaux. — Les essais de Thoune. — Société des armes spéciales.

Il y a quelques semaines, un journal informait ses lecteurs que le Département militaire de la Confédération suisse avait fait savoir aux gouvernements cantonaux que dorénavant les officiers de l'armée suisse ayant obtenu un congé pour s'engager dans une armée étrangère seraient rayés des cadres. Cette mesure ne doit naturellement pas s'appliquer aux officiers que la Suisse envoie chaque année en stage dans certains pays, en particulier en France et en Allemagne. On ne se rendit pas bien compte tout d'abord des motifs de cette décision; certains la désapprouvèrent, pensant qu'elle empêcherait quelques officiers d'aller chercher ailleurs une instruction et une expérience qu'ils ne pouvaient acquérir chez nous au même degré; dès lors, mieux comprise, cette mesure a reçu l'assentiment général; quelques personnes seulement continuent à se demander ce qui a pu la provoquer.

Voici, peut-être, son origine.

Depuis plusieurs années déjà, des officiers suisses ont obtenu des congés en vue de servir dans des armées étrangères; plusieurs servent à la Légion étrangère de France et, au début de la guerre sud-africaine, un officier s'est engagé dans les rangs des Boers. Je crois qu'on s'est rendu compte, dans un cas particulier, qu'il n'était pas sans inconvénients qu'un officier, conservant son incorporation, sa fonction et son rang dans l'armée suisse, s'en allât prendre parti, dans la querelle d'autrui contre un pays quelconque, avec lequel la Suisse entretient de bons rapports. On a voulu éviter le retour d'une pareille situation et les désagréments qui peuvent en être la conséquence.

A ce titre, l'autorité fédérale a eu mille fois raison. La tolérance dont on a usé jusqu'ici vis-à-vis d'officiers au service étranger semblait d'ailleurs en contradiction avec la loi de 1874 qui dit, à l'art. 79, que « si l'officier est entré au service étranger » il est renvoyé et soumis à l'impôt militaire, décision qui est « du ressort de l'autorité chargée de la nomination ».

Cela n'empêchera pas que lorsque des officiers se trouvant dans ce cas

rentreront au pays, on pourra leur rendre la situation militaire qu'ils avaient avant leur départ, sans toutefois, semble-t-il, que cela soit de droit.

* * *

La commission du Conseil national, chargée de l'examen du budget, a émis un vœu tendant à réduire le nombre des instructeurs de Ire classe d'infanterie. M. le conseiller fédéral Muller, chef du Département militaire de la Confédération suisse, s'est déclaré d'accord. D'autre part, la commission du Conseil des Etats, à laquelle est soumis le projet de réorganisation du Département militaire, déjà voté par le Conseil national, propose également, paraît-il, la réduction du nombre des instructeurs de Ire et de IIe classe de l'infanterie.

La rédaction de la *Revue militaire suisse* a reçu à ce sujet, du lieutenant-colonel Souvairan, instructeur de IIe classe d'artillerie, la communication suivante :

La proposition de réduire le nombre des instructeurs de Ire classe de l'infanterie va être mise en discussion dans nos Chambres fédérales.

Cette proposition me suggère les réflexions suivantes, qui paraîtront d'autant plus impartiales qu'elles émanent d'un officier appartenant à une autre arme que celle de l'infanterie.

Pour bien comprendre l'importance de cette question, il faut simplement comparer le corps d'instruction de l'infanterie avec le corps d'instruction de l'artillerie.

Dans le premier de ces corps, la proportion des instructeurs de Ire classe à ceux de IIe classe est de 4 à 8 ; dans le second elle est de 4 à 14. Il en résulte que dans l'infanterie, chaque instructeur de IIe classe capable, arrive à être nommé instructeur de Ire classe vers l'âge de 32-35 ans.

Dans l'artillerie, la proportion des instructeurs de Ire classe est si minime, qu'il faut attendre, comme c'est le cas actuellement, l'âge de 45-50 ans, avant d'avoir la chance de passer de Ire classe.

Il résulte de cet état de choses, que les membres les plus capables du corps d'instruction de l'artillerie, ne voyant pas de chances d'avenir, quittent ce corps dès qu'ils trouvent une autre carrière : il n'est pas nécessaire de citer des noms, il suffit de regarder autour de soi, pour voir combien sont nombreux les instructeurs qui ont quitté l'artillerie comme instructeurs de IIe classe et fait dans d'autres administrations de brillantes carrières.

Le corps d'instruction de l'artillerie perd ainsi continuellement ses forces les plus belles, son sang le plus pur ! Le corps d'instruction de l'artillerie avec son organisation actuelle ne pourra jamais être uni, fort, homogène.

Or une arme sera ce que sera son corps d'instruction.

Et c'est cette organisation défectueuse que l'on voudrait introduire dans l'infanterie en supprimant un certain nombre d'instructeurs de Ire classe, sous prétexte d'économie budgétaire !

Le corps d'instruction de l'infanterie, grâce à son organisation actuelle, contient des officiers de premier ordre, de toute valeur ! Changer cette organisation, c'est le mutiler et s'exposer aux mêmes tristes expériences que celles faites dans le corps d'instruction de l'artillerie.

Faut-il réellement voir dans la mesure projetée une simple question

d'économie et est-il possible de se ranger complètement à l'assimilation établie par le lieutenant-colonel Souvairan? Je ne le crois pas. Concernant la portée financière du projet, certaines propositions de la commission du Conseil des Etats suffiraient à démontrer que l'on n'a pas en vue, en tout premier lieu, de réaliser des économies.

Lors de la création du corps, en 1875, le nombre des instructeurs d'infanterie avait été fixé, par arrondissement de division, à douze, outre l'instructeur d'arrondissement, savoir : deux de Ire classe et dix de IIe classe ; je ne sais pas si l'on était alors bien fixé sur la manière de les employer ; il y eu à ce sujet, suivant les arrondissements de division, de grandes différences. Chose certaine, les instructeurs de IIe classe, dont quelques-uns étaient revêtus de grades supérieurs, avaient tout à faire. Quand je dis « tout », il faut que je m'explique ; je n'entends pas seulement qu'ils étaient chargés, dans les compagnies auxquelles ils étaient répartis, de tout l'enseignement militaire, hormis une branche dont il sera question tout à l'heure, mais qu'ils devaient montrer comment on cuit la soupe, fabriquer de la cire à giberne, regraisser les vieilles cartouches, etc.! Plusieurs sont encore là qui pourraient en témoigner.

Quant aux instructeurs de Ire classe, ils devaient enseigner le service en campagne. Je me souviens d'avoir assisté à ces séances d'instruction.

On conduisait une compagnie entière quelque part, dans la campagne, et l'on commençait par lui faire une longue théorie sur l'orientation, dans laquelle l'astronomie jouait un rôle beaucoup plus grand que l'art militaire... Mais n'entrons pas dans mes souvenirs, cela m'entraînerait trop loin. A part cela, les instructeurs de Ire classe surveillaient encore le service intérieur, contrôlaient le travail des instructeurs de IIe classe et, parfois, dirigeaient les exercices de l'école de bataillon.

Les instructeurs d'arrondissement étaient d'ailleurs complètement libres d'employer le personnel sous leurs ordres comme bon leur semblait ; certains ne tardèrent pas à associer les instructeurs de Ire classe à leurs travaux en leur confiant l'instruction de deux compagnies. Petit à petit l'idée vint que si l'on mettait à la tête de chaque compagnie de recrues un instructeur de Ire classe et deux instructeurs de IIe classe, on obtiendrait des résultats supérieurs. C'est dans cette idée que fut voté l'*Arrêté fédéral du 29 septembre 1890* fixant le nombre des instructeurs de Ire classe d'infanterie à 36, savoir : quatre pour chacun des huit arrondissements de division, trois pour le service des écoles centrales et un pour l'école de tir. On ne se rendit pas compte qu'en augmentant le nombre des officiers instructeurs de Ire classe et en rétrécissant leur sphère d'activité, limitée dès lors à une compagnie, on amoindrissait leur situation, on donnait moins d'essor à leur initiative et l'on rabaissait aussi, du même coup, la position des officiers instructeurs de IIe classe, réduits à un rôle absolument effacé.

Si, au moins en compensation de cette *diminutio capitis* des officiers

instructeurs, le niveau général de l'instruction des troupes s'était élevé en proportion et si, en particulier, cela avait eu une influence heureuse sur le développement des officiers de troupe. Mais il n'en a rien été. La sphère d'activité des officiers de troupe s'est tout simplement aussi rétrécie au détriment de leur développement. Et il est curieux de constater que cela se passait en 1890, au moment où l'on introduisait dans l'infanterie un nouveau Règlement d'exercice, établissant nettement que c'est le « chef », dans le cas particulier l'officier de troupe, qui est l'instructeur de ses soldats.

Il y a une année, les *Plans d'instruction* pour les écoles de recrues de l'infanterie ont été transformés dans un sens plus libéral ; on a replacé des officiers instructeurs de IIe classe à la tête des compagnies et attribué aux officiers instructeurs de Ire classe un rôle plus large, — direction de l'instruction d'un groupe de compagnies, instruction des officiers, direction des exercices du bataillon, — et l'on s'en est certainement bien trouvé.

Il n'a pas paru, aux yeux des plus difficiles, que l'instruction eût périclité, car chacun étant mieux à sa place et ayant sa part bien déterminée de responsabilité, a travaillé avec plus d'entrain Cette décision a été en particulier profitable aux officiers de troupe dont on a dû exiger plus d'efforts et plus de travail.

Cela étant, il devient superflu de conserver quatre instructeurs de Ire classe par arrondissment de division. De combien ce nombre sera-t-il réduit ? C'est ce que décideront peut-être les Chambres fédérales dans la session qui s'ouvre au moment où j'écris ces lignes.

Je sais bien que la perspective de la diminution du nombre des instructeurs d'infanterie de Ire classe ne plaira pas à tous ; pas surtout à ceux qui comptent les années et escomptent une nomination possible ou probable. Eh bien, dame, il faudra qu'ils se résignent à attendre. C'est presque toujours ainsi dans ce monde : ce qui fait le bonheur des uns crée une déception aux autres.

Mais je reviens aux réflexions du lieutenant-colonel Souvairan. On ne peut, comme il le fait, établir une assimilation entre instructeurs de Ire classe de l'artillerie et de l'infanterie. Ceux de l'artillerie sont habituellement commandants d'écoles ; c'est leur rôle ; ceux de l'infanterie ne le sont pas ou ne le sont qu'incidemment. J'en sais qui servent depuis un grand nombre d'années dans cette position et qui n'ont jamais commandé une école. Les instructeurs de IIe classe, dans l'artillerie, ont même parfois l'occasion de commander des écoles. Le lieutenant-colonel Souvairan, instructeur de IIe classe d'artillerie, qui a eu cet honneur, échangerait-il sa position contre le titre d'un instructeur de Ire classe d'infanterie, condamné à être éternellement subalterne ? Je ne le pense pas.

Le titre ne signifie rien ; et si la discussion à laquelle je me livre tendait à prouver quelque chose, ce serait qu'il ne faut pas de distinction, et

que l'officier instructeur doit être employé suivant ses aptitudes et d'après son grade; alors on n'aurait pas comme maintenant deux avancements parallèles, l'un en grade, l'autre en fonction, et l'on ne verrait plus ce phénomène anti-hiérarchique (et j'en pourrais citer un exemple récent et pas des moindres), d'un subalterne en grade devenant le chef par sa fonction de son supérieur.

* * *

La fin de l'année amène toujours une série de démissions et de mutations. Parmi les premières, nous devons signaler le commandant de la 12e brigade d'infanterie, colonel Arthur Hoffmann, et celui de la 2e brigade de cavalerie, colonel Arnold Gugelmann.

Dans le chapitre des mutations, les principales intéressent le colonel H. Heller, qui abandonne le commandement des fortifications du Gothard pour prendre celui de la IVe division ; et le colonel-brigadier Th. Sprecher, de Bernegg, commandant de la 16e brigade d'infanterie, qui remplace le colonel Heller au Gothard.

* * *

On sait que pour la première fois cette année-ci, les bataillons d'infanterie ont reçu, pendant les cours de répétition, leurs drapeaux officiels. Ceux-ci ont passablement souffert, et sont rentrés dans les arsenaux avec de nombreuses déchirures. Le Département militaire a ouvert une enquête auprès des commandants d'unité. Un questionnaire leur a été adressé, demandant où, quand et comment les détéroriations aux drapeaux se sont produites. Le réponse sera sans doute partout la même. La soie des drapeaux s'est révélée d'une qualité tout à fait inférieure. Mouillée, elle ne résiste pas au vent. Il est du reste facile de s'en assurer par la nature des déchirures ; elles accusent une soie qui se défile et nullement des accrocs survenus par accident. La Confédération pourra s'en prendre à ses fournisseurs.

* * *

Les essais des divers modèles de canons de campagne présentés à la Commission ont eu lieu, comme nous l'avons annoncé, le mois dernier à Thoune. Ils ont duré une douzaine de jours, du 4 au 15 novembre, et ont été extrêmement intéressants et instructifs.

Ils ont fourni une preuve éclatante de la supériorité des matériels à recul sur affût et à tir rapide; ils ont montré en même temps les progrès considérables accomplis surtout dans ces derniers temps par certaines usines dans la construction des canons à tir rapide. Et si l'un des matériels est sorti premier du concours grâce à sa stabilité, sa précision, son bon fonctionnement et sa simplicité, d'autres ont révélé des qualités et des caractéristiques remarquables qui leur ont assuré un très bon rang et les ont mis en évidence. Bien qu'il soit impossible de pénétrer les secrets de la Commission — dont le rapport vient seulement d'être remis au Département militaire, — il est à supposer que des essais sur une plus grande

échelle seront exécutés l'année prochaine avec le ou les matériels qui ont obtenu le plus de suffrages.

Les questions d'artillerie dominent en ce moment à juste titre toutes les autres. On s'en émeut, en Allemagne surtout, où les informations plus précises qu'on a maintenant sur le 75 mm. français, donnent à réfléchir. On sait le rôle que le canon est appelé à jouer dans la bataille et des officiers supérieurs, comme le général Rohne, cite à ce propos[1] le mot de Napoléon à Guillaume Ier après Sedan : « C'est votre artillerie qui vous a procuré la victoire. » Le général indique les transformations à faire subir au matériel de 1896 pour augmenter sa rapidité de tir et engage à examiner le système français du caisson à portes et à fond et blindés pour la protection des servants, ainsi que les appareils pour le tempage des fusées.

Un autre journal de Berlin, *Die Post*, dont le chroniqueur militaire est un officier admirablement renseigné et du plus haut mérite, cherche au contraire à ne pas pousser au noir et à exposer aussi exactement que possible les avantages et les inconvénients du 75 mm. français, en citant ce qu'on sait sur son compte. Au surplus, dit *La Poste*, le secret n'existe plus sur le canon français, le colonel Deport ayant été autorisé par le Ministre de la guerre à faire valoir ses droits d'inventeur, ainsi qu'il résulte d'une lettre adressée par lui à l'*Engineering*[2]. Constatons que l'invention du colonel Deport, — appliquée dans presque tous ses détails également dans le canon Schneider-Canet[3], — remonte à 1894, lorsque cet officier était en service aux ateliers de Puteaux. L'idée des boucliers que s'attribue le colonel Deport n'est pas nouvelle ; elle remonterait, d'après la *Post*, à 1877 et aurait été proposée alors par le major-général italien Biancardi. Les idées, même les meilleures, mettent souvent, on le voit, beaucoup de temps à se réaliser.

C'est ainsi qu'en Suisse, on vient, enfin, de passer à l'exécution d'une mesure qu'on réclamait depuis des années avec la dernière insistance : l'adjonction d'un brigadier du train à l'état-major du bataillon d'infanterie. Il est superflu de rappeler l'utilité de ce sous-officier, mais il n'est pas inutile de souligner les qualités que devra présenter le brigadier chargé du service du train du bataillon, ses fonctions étant bien plus difficiles que celles d'un autre sous-officier monté de l'artillerie. Consciencieux, débrouillard, indépendant, énergique, il devra l'être. Mais on ne lui demandera pas de grandes chevauchées pareilles à celles que viennent par exemple d'exécuter les élèves-officiers de cavalerie à Berne.

Vers la fin de l'école, les futurs officiers ont effectué une course de

[1] Dans les *Berliner Neueste Nachrichten* du 3 novembre.

[2] Cette lettre datée de Paris du 11 octobre est publiée dans l'*Engineering* du 18 octobre.

[3] Décrit par la *Revue* en mai dernier.

vitesse de 100 km. Partis le 29 novembre, à 2 h. après midi, par groupes de trois, dans diverses directions, le premier groupe rentrait le lendemain matin à 7 h. 50 après avoir suivi le parcours Langnau, Schwarzenegg, Thoune, Schwarzenbourg, Soleure, Berne. D'autres groupes regagnèrent le quartier dans la matinée ; le dernier, qui avait passé le Chasseral — où il trouva beaucoup de neige — pour se rendre à la Chaux-de-Fonds, était de retour à 3 ½ h. de l'après-midi.

Nos futurs officiers de dragons n'ont pas peur d'une longue étape !

De l'autre côté du Jura, le général André, ministre de la guerre, vient de décider la suppression de la célébration de la fête de la Sainte-Barbe dans les corps de troupes. Une décision de ce genre, en Suisse, ne ferait pas plaisir à la *Société romande des armes spéciales*. Elle a, comme chaque année, célébré par une séance des plus instructives et un dîner, l'anniversaire de la patronne des « bombardiers » de tous pays.

Le colonel-divisionnaire Secretan a fait part, à la séance, de ses impressions sur les manœuvres françaises de l'Est qui ont fourni par moments de fort beaux spectacles. Le major de Coulon a donné un aperçu très clair des formations et de l'organisation de la milice de la Norvège, seul pays doté d'une armée du genre de la nôtre, bien que différente sur plusieurs points : la Norvège a, on sait, un cadre semi-permanent d'officiers et sous-officiers. Le major d'état-major Chavannes, chef d'instruction de la compagnie d'aérostiers, a donné quelques indications intéressantes sur le matériel et l'emploi du ballon aux dernières manœuvres suisses. Le capitaine d'état-major J. Vallotton a fait un bel exposé de la législation pénale militaire, à l'occasion du prochain débat aux Chambres d'un article de loi permettant d'atteindre les auteurs d'écrits incitant les troupes à l'indiscipline. La *Revue* publiera prochainement des résumés plus étendus de quelques-unes de ces conférences.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le duel d'Insterburg : ses conséquences. — Budget militaire de 1902. — Formations nouvelles. — Mutations. — Menus faits. — Garnisons de groupes de batteries d'obusier léger de campagne. — Quelques livres.

Le 26 novembre, le Reichstag a repris ses séances. La session d'été avait été brusquement interrompue en juin par suite de « Beschluss-Unfähigkeit » ; les députés n'étaient, en effet, plus en nombre pour siéger, la plupart étant partis en vacances pour se soustraire aux fortes chaleurs qu'il faisait à cette époque dans la capitale.

La « première » du Reichstag, à sa rentrée, a vu se produire une interpellation sur le duel Blaskowitz-Hildebrandt, à Insterburg. Vous savez de quoi il s'agit; je n'ai pas à y revenir autrement que pour constater que le prononcé du « conseil d'honneur » a été vivement désapprouvé par l'Empereur et qu'on aurait parfaitement pu éviter une rencontre. Le commandant du 147e régiment, où l'incident s'est produit, a dû envoyer sa démission; on parle même de celle du commandant du corps, général comte v. Finckenstein et du lieutenant-général v. Alten. Et puisque je parle de généraux démissionnaires, j'ajoute qu'on attendait la démission du général von Bülow, commandant du XIVe corps, à Carlsruhe. Il paraît cependant qu'elle serait ajournée.

— Le budget militaire de 1902 n'a pas encore été publié, du moins il n'a pas paru au moment où je vous écris. On en connaît cependant quelques parties. On sait entre autres qu'il prévoit la formation de sept subdivisions de mitrailleuses, dont les garnisons seront : Gross-Lichterfelde (attachées aux tirailleurs de la Garde), à Lyck (au régiment d'infanterie no 147), à Lübben (3e chasseurs), à Oels (6e chasseurs), à Hirschberg (5e chasseurs), etc.

Le développement considérable qu'on compte donner aux fortifications permanentes de nos frontières de l'Ouest et de l'Est entraînent la création de dix nouvelles compagnies d'artillerie à pied. Dans de précédentes chroniques [1], j'avais déjà signalé, à propos de fortifications, la nouvelle organisation qu'on projetait pour le corps du génie et des pionniers. On trouvera peut-être dans le budget un acheminement à la réalisation des idées de Wagner et une demande de crédits pour instituer une « école supérieure technique militaire » destinée aux officiers de toutes armes qui voudraient se vouer plus particulièrement à la technique militaire. Actuellement, ces officiers suivent les cours de l'école polytechnique de Berlin mais cette école ne répond pas exactement aux exigences de l'armée et ne tient pas assez compte des applications techniques dans l'art de la guerre. Quelques publications, l'*Allgemeine schweiz. Militär-Zeitung* (no 46), entre autres, ont cité l'institution de cette école comme un fait accompli; ce journal a devancé les temps, l'école ne devant en tous cas pas s'ouvrir avant le 1er octobre 1902 pour autant qu'on accorde les crédits.

Je reviendrai le mois prochain sur les autres nouveautés introduites par le budget lorsque celui-ci aura été distribué aux Chambres.

Tout à l'heure, j'ai parlé de fortifications nouvelles. Il est question, dit-on, de créer une place forte sur le Haut-Rhin, près de Müllheim, dans le grand-duché de Bade. Une commission mixte, composée d'officiers d'état-major, de l'artillerie et du génie a été instituée pour examiner sur place l'opportunité et l'utilité de cette nouvelle place forte, destinée — cela pa-

[1] Janvier et février 1901.

rait transparent — à parer à un coup de main par la trouée des Vosges. Et tandis que je vous conduis dans cette région, ajouterai-je qu'il était question de la contrée de Francfort-sur-le-Main pour y exécuter, l'année prochaine, les manœuvres impériales. On attribua du moins cette intention à l'Empereur, lequel aurait dit au commandant du XVIIIe corps, en garnison à Francfort : « L'année prochaine je verrai votre corps aux manœuvres. » D'autres reporters prétendent, au contraire, que les manœuvres auront lieu en Silésie entre les Ve et VIe corps d'armée. D'après la *Post*, ces racontars seraient faux, et les manœuvres auraient lieu entre le IIIe corps à Francfort sur l'Oder, et le 5e à Posen.

— Dans le courant du dernier mois, deux divisions ont changé de commandant : la 13e à Münster en Westphalie par suite de la démission du lieutenant-général v. d. Boeck, et la 15e à Cologne, ensuite de la révocation du lieutenant-général wurtembergeois Stohrer. La 13e division a été adjugée au major-général v. Kalckstein, jusqu'alors commandant de la 42e brigade d'infanterie à Francfort-s/M et ancien aide-de-camp du roi. Le lieutenant-général v. Plœtz, commandant de brigade à Darmstadt, a pris le commandement de la 15e division.

Le major-général v. Kettler, assez connu comme commandant de brigade dans l'expédition de Chine, a été mis à la tête de la 28e brigade, à Dusseldorf. Le chef de la section française au grand état-major, depuis 1895, le colonel v. Flatow, a été promu major-général.

Le comte Soden, dont le nom a acquis une certaine notoriété par la part qu'il a prise dans la défense des légations à Pékin en 1900, a passé, au choix, capitaine dans l'infanterie de marine.

Enfin, le commandant du 38e d'infanterie, qui vient d'être mis à disposition avec le grade de major-général, le comte v. Pfeil u. Klein-Ellguth, est connu à son tour pour un ouvrage sur l'armée russe, dans laquelle, pendant douze ans, il avait fait du service comme capitaine au régiment de la Garde. Il a pris part comme tel à la campagne de Turquie en 1877-78. On annonce qu'il se retire à Hanovre, où il s'occupera de publications militaires.

— La Chambre des députés bavaroise avait voté, à une forte majorité (127 voix contre 6) une résolution par laquelle des officiers ne pourraient être mis à la retraite que pour des raisons de service et non pour avoir été devancés par un officier plus jeune de brevet. Le ministre n'a pas admis cette manière de voir ; il a déclaré, au contraire, que ce principe allait à l'encontre du rajeunissement des cadres et que ce système amènerait sûrement un affaiblissement du contingent bavarois en regard des autres contingents de l'empire. Le statu quo d'avant le vote restera donc en vigueur et nous n'aurons pas ainsi deux classes d'officiers distinctes, ce qui est fort heureux.

— La campagne de Chine a motivé la constitution d'une commission chargée de réunir les expériences faites au cours des opérations. Les membres de cette commission seront naturellement choisis parmi tous les corps qui ont fait partie de l'expédition; ils auront à examiner les diverses questions relatives à l'habillement et à l'équipement des troupes, ainsi qu'à l'approvisionnement et à l'administration et au service de santé dans une expédition coloniale. Il sera intéressant de connaître ses conclusions.

— La « Société militaire » de Berlin a repris ses conférences d'hiver. Dans son programme figure un travail du président de la commission d'expériences des armes portatives, colonel Winter, sur les mitrailleuses et leur emploi. On me dit à cette occasion qu'on publiera sous peu un règlement sur ces nouveaux engins de guerre. Attendons.

— On avait toujours tenu secret jusqu'ici l'indication des garnisons où stationnaient les batteries d'obusiers légers de campagne. Le voile vient d'être levé. On connaît maintenant les localités où se trouvent les divers groupes de cette artillerie. Rappelons d'abord que toutes les brigades d'artillerie de campagne comptent un groupe d'obusiers à trois batteries, à l'exception de la Bavière, où le groupe est à deux batteries et de la brigade de la Garde qui n'en compte aucun. Il y est en quelque sorte suppléé dans ce dernier corps par la présence à l'école de tir de l'artillerie de campagne du groupe à trois batteries du *Lehrregiment*.

Les brigades comptent ainsi, dans leur ensemble, 19 groupes de 3 batteries, et en Bavière 3 groupes de 2 batteries. Dans ce dernier pays, les groupes sont tous en garnison au siège du corps d'armée. En Prusse, par contre, quatre groupes seulement sont stationnés dans la ville où réside le commandant de corps. Quelques groupes sont même détachés et isolés dans des garnisons de peu d'importance, telles que Grottkau et Bischweiler. L'isolement de cette catégorie d'artillerie me paraît à tous égards malheureux, il y aurait intérêt à ce que les officiers de toute l'artillerie eussent l'occasion de faire connaissance de ce nouveau matériel.

— Le IIIe corps d'armée ne possède pas jusqu'à présent de camp d'instruction. On prêtait au gouvernement l'intention d'agrandir le camp de Döberitz qui aurait servi à la fois pour la Garde et pour le IIIe corps. On y a renoncé en définitive et on a choisi pour le IIIe corps un autre terrain tout aussi favorable. Il paraît que la demande de crédit pour son établissement ne figure pas encore dans le budget de 1902.

— Dans la littérature, je citerai tout d'abord du général v. Verdy du Vernois ses *Etudes sur la guerre* avec la troisième livraison de la deuxième partie de son ouvrage : *Plans d'opération*. La troisième livraison est intitulée : Transition à l'étude de la stratégie *(Uebergang zu den Studien über Strategie)*.

L'infatigable major Kunz nous offre comme étrennes la deuxième livraison de sa publication : *Technische Beispiele aus den Kriegen der neuesten Zeit 1895-1900*, dans laquelle il traite : *La guerre civile au Chili en 1898.* Un travail très instructif est celui du colonel Krebs : *Kriegsgeschichtliche Beispiele der Feldbefestigung und des Festungskriegs,* brochure accompagnée de 25 croquis très réussis.

En 1887, à l'époque où une guerre avec la Russie paraissait imminente, un officier allemand avait publié une brochure : *Fortification et défense de la frontière germano-russe,* qui se fit remarquer. Nous trouvons maintenant la quatrième édition de ce même ouvrage adaptée à la situation actuelle. Elle vaut bien d'être lue. Tous ces ouvrages ont paru chez l'éditeur Mittler et fils.

On parle beaucoup dans nos milieux militaires du nouveau travail de l'Etat-major français dans la *Revue d'histoire* sur *La guerre de 1870-71*, dont on a édité déjà cinq livraisons, mais que chez nous on ne trouve pas encore dans le commerce.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Encore les manœuvres impériales en Hongrie : Considérations tactiques; questions d'habillement : nouvelle méthode de combat des lignes de tirailleurs; service aérostatique, des automobiles et des cyclistes; fours roulants de campagne. — Goniomètre pour l'artillerie de forteresse.

La *Revue militaire* a donné, il y a un mois, un compte rendu condensé des manœuvres impériales qui ont eu lieu, en septembre dernier, dans la Hongrie sud-occidentale. Qu'il me soit permis de revenir sur ces manœuvres, pour noter brièvement quelques-unes des considérations qu'elles suggèrent.

Comme toutes les précédentes de même envergure, ces manœuvres ont fourni aux principaux chefs et à leurs subordonnés immédiats une excellente occasion de s'exercer dans *la conduite des grandes unités de troupes* et dans la direction de leurs trains et d'autres convois divers. A ce point de vue, rien de nouveau à signaler cette fois. Voici nombre d'années que nos manœuvres sont organisées de telle façon qu'elles se rapprochent le plus complètement que possible des exigences de la réalité.

Au point de vue *stratégique*, les dernières manœuvres impériales, caractérisées par l'originalité de l'idée générale et des thèmes choisis, ont offert un intérêt tout particulier.

Au point de vue de la *tactique*, elles donnent également lieu à des considérations intéressantes. La *Reichswehr* en a fait ressortir un certain

nombre, que nous allons brièvement résumer, en laissant de côté celles qui ont trait à des détails trop spéciaux du règlement.

Par suite de la suppression des exercices qui devaient avoir lieu le 17 septembre, les manœuvres proprement dites se terminèrent par le combat commencé le 16 sur les rives de la Viz, près de Fünfkirchen[1]. Le terrain de plaines bordant la Viz, légèrement relevé en croupes arrondies et en longues crêtes peu saillantes, et recouvert, sur la rive sud, principalement de forêts, et sur la rive nord, de plantations de maïs dépassant la taille d'un homme, formait un type parfait de ce « terrain de forêts et de hautes cultures », dont parle le nouveau projet de règlement de service dans son chapitre : « Du combat ». Il y est dit que dans un terrain couvert de cette espèce, il faut essentiellement « procéder par l'offensive ».

Si le 4e corps se maintint quand même sur la défensive, ce fut peut-être pour des motifs qui, en cas de guerre, n'eussent pas pesé dans la balance, car la Viz, ruisseau canalisé et endigué, constituait un obstacle peu important et ne pouvait être considéré comme un secteur favorable à la défense. Le projet de règlement dit qu'une ligne de défense doit offrir « un bon champ de tir, avec vue libre sur le front et sur les flancs ». Or, rien de pareil ici. A l'aile droite, la vue était gênée par une vaste forêt, dont quelques parcelles touchaient aux digues d'un ruisseau. A l'aile gauche s'étendait, également jusqu'à la ligne de la Viz, une autre forêt, dont — par ordre supérieur, — l'accès était interdit aux troupes. Il semble donc bien que la tactique définitive adoptée par le 4e corps ait été motivée par des considérations spéciales dont on est forcé de tenir compte dans des manœuvres de paix. Ainsi, le temps limité dont on dispose pour ces manœuvres ne permet pas aux troupes engagées au combat de chercher une ligne de défense trop en arrière. Cela aurait pour effet d'allonger outre mesure les marches et d'abréger la durée du combat, lequel, au point de vue de l'instruction des troupes, constitue la partie de beaucoup la plus importante des exercices.

Ensuite, il faut ménager les cultures et, par conséquent, choisir un champ de manœuvres qui permette aux troupes d'évoluer sans trop de préjudice pour les plantations. Il est probable qu'en cas de guerre, le 4e corps aurait occupé, plus au nord, une position défensive beaucoup plus avantageuse, peut-être celle où il se serait établi le lendemain, 17 septembre, si les manœuvres n'avaient pas été interrompues le 16.

Quoi qu'il en soit, le combat du 16 près de Fünfkirchen peut compter au nombre des manœuvres les plus difficiles et les plus instructives qui ont eu lieu en temps de paix. Ainsi que l'Empereur le fit remarquer à la critique, ce combat imposa des tâches nouvelles aux principaux chefs et amena des situations qui ne s'étaient pas encore présentées jusqu'alors.

[1] Voir la carte des manœuvres de la livaison de novembre.

C'est ainsi que des détachements de pionniers durent être adjoints à chacune des colonnes divisionnaires du 13e corps pour le passage de deux cours d'eau qui coupaient le terrain de manœuvres parallèlement au front des troupes. La cavalerie, extraordinairement gênée par le terrain, eut grand'peine à effectuer son service de reconnaissance tactique. Elle dut parcourir de longs circuits pour ne rapporter que fort peu de renseignements sur l'ennemi. Le 4e corps dut ainsi, par des ponts construits sur la Viz, établir la communication entre ses deux divisions postées l'une à côté de l'autre. Certes, les pontonniers ne méritèrent pas, cette année, le qualificatif d' « enfants gâtés des manœuvres » que quelqu'un leur décernait dans une brochure récemment parue, parce qu'aux grandes manœuvres leur rôle consiste généralement à se croiser les bras.

On voit, au contraire, que les chefs eurent amplement l'occasion de recourir à leurs services et que ces troupes eurent fort à faire pendant ces trois jours de manœuvres.

Les difficultés du commandement furent considérablement augmentées par suite du peu d'étendue du champ d'observation qu'offrait le terrain. Des régiments entiers, voire même des brigades, disparaissaient dans les hautes plantations de maïs, dont les tiges étaient trop espacées pour que l'on pût supputer l'effectif d'un détachement de troupes d'après les traces laissées par son passage. L'artillerie avait grand'peine à trouver des positions dans ce terrain plat et couvert. Quand elle ouvrait son tir, on se demandait contre quel but elle tirait, car le rideau de forêts et de champs qui obstruait la vue n'était percé que de quelques échancrures permettant le feu contre des objectifs visibles depuis l'emplacement des pièces, mais dérobés aux regards des personnes placées à distance.

Enfin, les vélocipédistes ne pouvaient pas circuler sur les routes détrempées et, par moments, le temps était si sombre et la pluie tombait en si grande abondance que le service d'observation par ballon captif devait être supprimé. Toutes ces circonstances compliquèrent singulièrement la tâche des chefs.

Il plut en réalité pendant les trois jours de manœuvres, mais plus ou moins fort et avec quelques intermittences. L'humidité ne pouvait s'écouler à travers le sol, ensorte que la marche dans ce terrain imbibé d'eau était des plus pénibles. Cependant, les marches s'effectuèrent fort bien, surtout quand il fallait qu'elles fussent ininterrompues, comme pour le passage du pont de circonstance sur la Drave, le 14 septembre. On remarquera qu'à cette occasion, une partie de l'artillerie arriva jusqu'à l'entrée du pont. avec son personnel monté sur les voitures et les officiers à cheval, sabre au fourreau. Immédiatement avant de passer, tout le monde mit pied à terre, sans aucune perte de temps. D'autres détachements d'artillerie avaient déjà mis pied à terre à Moslavina. Les officiers marchaient à côté de leurs chevaux et avaient le sabre tiré. En cas de très mauvais

état des voies de communication, il semble bien que le premier de ces deux modes de faire soit le plus pratique.

Le 16 septembre, vers midi, une véritable trombe s'abattit sur les troupes et dura, presque avec la même intensité, jusqu'à leur arrivée dans les cantonnements. On vit alors combien les avis varient sur l'emploi de la capote en cas de forte pluie. Dans certains détachements, toute la troupe, y compris les officiers, resta sans manteau. Dans d'autres, le manteau ne fut mis que par les officiers montés, et ailleurs aussi par les officiers à pied et par les hommes marchant à la queue de la colonne. Il semble cependant que le port du manteau ne fut ordonné nulle part. Il est probable que les troupes avaient déjà été mouillées au combat, pendant lequel, bien entendu, on ne déroule pas la capote, ensorte que, plus tard, le port de ce vêtement trempé ne leur parut plus être d'aucune utilité. On sait que certaines parties de l'équipement, la capote et le képi, sont rendues imperméables par l'application d'une composition à base cuprique dans l'étoffe. Pour les képis, ce procédé demeura sans effet; il fut même plutôt nuisible. La pluie coulait par-dessus l'étoffe et les garnitures autour des bords, qui faisaient office de gouttières, ensorte que les hommes avaient la nuque et le front inondés.

Nos officiers, qui, en fait de chaussures, ne portent par tous les temps que des bottines, ne sont pas suffisamment à l'abri de la boue. Dans les armées allemande et russe, les officiers ont des bottes. Ailleurs, on a introduit des jambières de cuir ou encore, à l'imitation des troupes anglaises dans le Sud de l'Afrique, des bandes molletières. Il serait de toute nécessité que nos officiers non montés possédassent, pour les cas de pluies persistantes, des articles de vêtement du même genre.

En outre, il serait désirable qu'en été et pour les marches sous la pluie, la longue et lourde capote que portent nos officiers et nos troupes soit remplacée par une pèlerine imperméable, semblable à celle qui a été introduite il y a deux ans dans l'armée allemande. Les troupes italiennes et francaises ont aussi depuis longtemps ces pèlerines pourvues de capuchons. En France, on a également mis à l'essai, pour les officiers montés, des pèlerines avec tabliers de selle.

Jusqu'ici, nous n'avons pas entendu dire qu'on se fût préoccupé d'introduire ces nouveautés chez nous.

* * *

Mais revenons à nos considérations tactiques sur les manœuvres. Voici quelques remarques qui ont trait à la manière d'avancer des chaînes de tirailleurs dans les combats d'infanterie.

Le spectateur eût été peut-être surpris de voir les chaînes de tirailleurs parcourir debout, sur un rang, dans un ordre et avec des alignements parfaits, de vastes étendues de terrain sous le feu de l'ennemi. Cette ma-

nière d'avancer rappelle la tactique linéaire si discréditée de la guerre de Sept ans. Cette tactique fut encore employée, avec peu de succès d'ailleurs, par les Anglais au début de la guerre sud-africaine actuelle, mais ils durent bientôt l'abandonner pour adopter la méthode de combat introduite partout en Europe après la guerre franco-allemande de 1870-71 et qui consiste à avancer, d'un poste à l'autre, par petits groupes réduits de tirailleurs et par petits bonds successifs, en rampant autant que possible et en profitant, pour se couvrir, de tous les accidents du terrain.

Aujourd'hui, cette tactique du feu tend à se modifier de nouveau. On préconise de plus en plus la méthode qui consiste à avancer par bonds prolongés et soutenus, avec de longues chaînes de tirailleurs ininterrompues, de façon à gagner le plus rapidement possible une position rapprochée de l'ennemi, pour obtenir la supériorité du feu et pour préparer ainsi l'assaut final.

Le projet de règlement d'exercice dit à ce sujet dans le chapitre de la méthode de combat de peloton :

> Le feu ennemi et d'autres circonstances obligent souvent l'infanterie à se déployer en tirailleurs à de grandes distances de l'adversaire. Une des conditions essentielles du succès réside en ce que, malgré la résistance de l'adversaire et en dépit des pertes qu'elle pourrait subir, la chaîne de tirailleurs *avance sans arrêt et en ordre*, de façon à se rapprocher le plus possible de la ligne de feu ennemie, jusqu'à ce que l'effet de notre propre feu nous permette de considérer le succès comme assuré.

Au chapitre 7, traitant « du combat », on lit encore :

> Le fait même que l'ennemi active son feu ne doit pas avoir pour conséquence de ralentir la marche en avant de nos lignes de tirailleurs. Les longs stationnements pour tirer sont à éviter. La marche en avant de notre ligne de feu est ce qui importe le plus. Les bonds doivent être, en principe, aussi prolongés que possible et ils doivent être exécutés simultanément et par grandes subdivisions de tirailleurs.

Ces dispositions supposent, sans doute, des troupes animées d'une grande dose de ce « mépris du feu » que l'on voit se manifester, après de longues périodes de paix, dans les grandes manœuvres de toutes les armées. Mais, d'autre part, on a eu raison de donner aux mouvements d'approche des tirailleurs jusqu'à leur arrivée dans la zone du feu efficace, le caractère d'une *poussée ininterrompue en avant.*

Le soldat doit apprendre à avancer même sous le feu ennemi, toujours, bien entendu, en profitant avec soin de tous les avantages du terrain. Il vaut mieux que les troupes s'habituent à mépriser, plutôt qu'à craindre le feu de l'adversaire.

« Dans les mouvements par bonds des lignes des tirailleurs », dit encore le projet de règlement, « il sera en général plus facile d'effectuer des bonds prolongés, que de se relever souvent sous le feu ennemi. »

Ainsi expliquée, la nouvelle méthode de combat inaugurée par le projet de règlement se justifie fort bien et ne soulèvera pas d'objection. Sur un champ de bataille véritable, les troupes avançant sous un feu ennemi bien ajusté n'auront déjà que trop de tendance à s'arrêter. Il n'est pas nécessaire qu'on le leur enseigne en temps de paix.

Quand au reste, il n'y a guère autre chose à dire, au point de vue tactique, des dernières manœuvres impériales. La conduite des troupes et les évolutions furent tout à fait conformes au règlement et vraiment exemplaires. La discipline du feu irréprochable. Les troupes eurent une tenue excellente et firent preuve d'une endurance absolument remarquable. Dans ce terrain coupé et couvert de hautes cultures masquant la vue dans toutes les directions, les lignes de tirailleurs manœuvrèrent exactement comme sur la place d'exercice. Les réserves suivaient en parfait ordre et dans des formations correctes et coulantes. Et partout régnait cette tranquillité qui est l'indice d'un bon dressage des troupes et d'un commandement ferme et conscient du but à atteindre.

* * *

Si maintenant nous passons aux observations d'ordre technique, nous aurons tout naturellement à parler des innovations que les dernières manœuvres ont mises au jour dans le domaine de l'aérostation, de l'automobilisme et des cyclistes militaires.

Comme ces nouveaux services auxiliaires n'ont pas encore fait leurs preuves dans une campagne moderne, c'est aux grandes manœuvres — exercices qui sont l'image aussi fidèle que possible de la guerre — qu'il convient d'en étudier le fonctionnement.

Depuis une série d'années, les *aérostats* ont été employés dans toutes nos manœuvres de corps. Mais le terrain difficile dans lequel se sont déroulées les dernières manœuvres impériales fit bien ressortir, cette année, les avantages et les désavantages que présente l'emploi des ballons pour le service de reconnaissances tactiques.

Trois cours d'eau, la Drave et les deux bras de la Viz coupaient le champ de bataille parallèlement au front des combattants et gênaient considérablement le service d'éclaireurs de la cavalerie. Pour transmettre leurs rapports en arrière, au quartier général, les cavaliers devaient faire le tour des ailes et exécuter ainsi d'immenses circuits. En outre, le terrain était si couvert que les patrouilles de cavalerie manquaient absolument de points d'observation. Enfin, la présence des cultures, l'humidité du sol et le mauvais état des routes empêchaient l'emploi des cyclistes pour le service de transmission des ordres et rapports.

Toutes ces circonstances défavorables eussent, mieux que jamais, démontré l'utilité du service d'observation aérostatique si la pluie qui tombait par torrents, obscurcissant l'atmosphère et dérobant les objets

éloignés à la vue des observateurs placés dans la nacelle, n'eût rendu ce service très difficile et même, par moments, complètement impossible.

Comme l'a dit la *Revue* dans un article du mois passé, chacun des deux corps d'armée disposait d'un détachement d'aérostiers normalement organisé. Celui du 4e corps fut attaché le 13 septembre à la 31e division d'infanterie avec la mission d'observer la Drave de Moslavina à Miholjac. Bien que l'endroit où le ballon avait été lâché fût des plus avantageux, aucune observation ne put avoir lieu dans la matinée du 13 à cause de la pluie, mais, l'après midi, les observateurs découvrirent les préparatifs de la construction du pont de circonstance à Moslavina.

Le 14 septembre, l'observation aérostatique fut de nouveau empêchée par la pluie.

Ce ne fut que le 16 septembre qu'immédiatement après le lâcher du ballon les observateurs purent communiquer au commandant du 4e corps, qui se trouvait sur les lieux, des renseignements précis sur les opérations du 13e corps. Lorsque, vers midi, le détachement d'aérostiers reçut l'ordre de battre en retraite, la pluie se remit à tomber, accompagnée au début de courtes et violentes rafales.

Il a déjà été dit, dans la livraison de la *Revue* du mois dernier, qu'ensuite d'une de ces bourrasques, le câble qui retenait le ballon cerf-volant se rompit près du frein. Il en résulta, pour les aéronautes, une ascension libre involontaire qui, d'ailleurs, ne leur fit courir d'autre danger que celui d'être poussés par le vent dans le camp ennemi. L'aérostat, emporté dans les airs, vint justement à passer par-dessus l'endroit où les pionniers du 4e corps étaient occupés à jeter un pont sur la Viz. Les aéronautes, ayant immédiatement compris la situation, ramenèrent le bout flottant du câble, long d'environ 400 mètres, l'attachèrent à un arbre et purent ainsi, une demie heure à peine après l'accident, reprendre leurs observations à une altitude d'environ 300 mètres. Mais, dans l'intervalle, le combat avait été interrompu et les manœuvres étaient terminées.

Le détachement d'aérostiers du 13e corps marcha d'abord avec le quartier-général. Le 14 septembre, pendant la traversée de la Drave, les observateurs suivirent les opérations de la brigade ennemie sur la rive nord du fleuve. Puis, après le passage des troupes, le ballon fut amené sur cette rive par-dessus le pont de circonstance et dans l'après midi, les aéronautes observèrent les combats de retraite du 4e corps.

* * *

Après ces quelques mots sur les ballons, dont l'emploi, en dépit de l'inclémence du temps, donna somme toute de bons résultats, parlons brièvement des *automobiles*. Il y en eut neuf, dont sept voitures de personnes, de différents systèmes — Daimler, Bollée, Dion et Bouton, Benz — et deux camions.

Les premières furent attachées à la direction des manœuvres et à chacun des commandants des deux corps pour le service des rapports et d'ordonnance, tandis que les voitures de charge vinrent compléter le matériel des fours roulants de campagne, dont il sera question plus loin, et servirent au transport de la farine et pour les distributions de pain aux troupes.

Les résultats obtenus avec les deux camions, au double point de vue de la sûreté de fonctionnement du moteur et de la puissance de travail de la machine, ont été, paraît-il, favorables. Les voitures pourraient être employées avec succès, intercalées dans des colonnes mixtes attelages et automobiles — et de préférence de nuit, quand les routes ne sont pas trop encombrées par les trains. Les camions à moteurs à benzine se prêtent mieux au transport des munitions, fusils, bois de construction ou à brûler qu'à celui des subsistances. Les gaz que dégage le moteur à benzine rendent presque immangeables les vivres transportés sur la machine elle-même ou sur des chars traînés par celle-ci. Il faudrait en tous cas que ces vivres fussent mis, d'une façon quelconque, à l'abri de ces émanations, de même que les chauffeurs en préservent leurs vêtements par le port d'un manteau en caoutchouc.

Les essais effectués avec les voitures destinées au transport des personnes ont été également satisfaisants, certaines machines ayant parcouru sans arrêt et avec une vitesse moyenne de 30 km. à l'heure, des trajets de plus de 170 km.

Les *cyclistes* ont eu, moins que d'habitude, l'occasion de se rendre utiles et cela pour les motifs que nous avons déjà indiqués en parlant des mauvaises conditions du terrain et du temps défavorable qu'il a fait.

Du reste, bien qu'ils soient depuis longtemps employés dans notre armée, les cyclistes n'y rendent pas encore tous les services qu'on pourrait attendre d'eux et qu'ils rendent effectivement ailleurs. Sans doute, on les utilise largement comme ordonnances et pour la transmission des ordres et rapports, mais il semble qu'on ait peur de faire un pas de plus et de créer des « détachements de cyclistes » dans le genre de ceux qui ont été formés avec avantage dans d'autres armées.

D'autres armées étrangères ont aussi devancé la nôtre pour l'emploi de certaines acquisitions techniques dont nous sommes encore ou complètement ou partiellement dépourvus. Ainsi, il nous a manqué cette année des cuisines roulantes de campagne, des chemins de fer de campagne, un matériel de traversée de rivière pour la cavalerie, des mitrailleuses, des ballons à signaux, des appareils de télégraphie optique, etc. Les ressources limitées dont dispose le Ministre de la guerre ne lui ont pas permis de marcher, dans ce domaine, à la tête du progrès. Vu les exi-

gences du budget, il se borne à se tenir au courant — pour en profiter plus tard, s'il y a lieu — des essais entrepris à l'étranger, au prix de sacrifices souvent fort élevés et parfois inutiles, avec les procédés modernes.

Chacun reconnaît cependant que, dans les limites plutôt restreintes de ses moyens financiers, la direction en chef de l'armée réalise le *summum* de ce qu'on peut attendre d'elle. Les manœuvres de cette année sont au nombre des plus intéressantes qui ont jamais eu lieu chez nous ou à l'étranger.

* * *

Nous ne terminerons pas ces quelques lignes sur les manœuvres sans parler d'une innovation importante introduite dans le service des subsistances, où l'administration déploie, depuis une série d'années, une activité peu bruyante mais infatigable.

Cette année, pour la première fois, on a employé aux manœuvres impériales des *fours roulants de campagne*, dont toutes nos troupes d'administration vont être peu à peu dotées, à l'exemple des armées allemande, française et italienne, qui en possèdent depuis un certain temps déjà.

Les fours de campagne, système Peyer, actuellement en usage dans notre armée se composent d'un simple fourneau en maçonnerie et en tôle, pourvu d'une cheminée et d'une porte et que l'on pose au-dessus d'un foyer rapidement formé de remblais de terre glaise et de briques et établi dans des emplacements appropriés. La construction et la mise en train de ce four exigent, en cas de circonstances favorables, neuf heures de travail. En outre, ce four présente encore cet inconvénient qu'après chaque « fournée » il faut rallumer le foyer, ce qui prend de nouveau beaucoup de temps. D'autre part, les perturbations atmosphériques amenaient parfois des irrégularités dans le fonctionnement de la boulangerie de campagne, de sorte qu'on n'était jamais assuré que le pain fût prêt au moment voulu. Enfin, les quantités de pain que pouvaient fournir les anciens fours étaient relativement minimes. Tous ces inconvénients disparaissent par l'emploi des nouveaux fours roulants.

Ces fours et leurs foyers sont contenus et transportés dans des voitures, en sorte qu'ils sont toujours prêts à fonctionner n'importe où et par tous les temps. Le système de chauffage, indirect, permet de régulariser la cuisson et, par conséquent, d'augmenter le nombre des fournées et le débit du four. L'emploi de ces fours supprime les travaux d'établissement des foyers — travaux toujours longs et rendus quelquefois difficiles par le manque de briques et de terre glaise — et leur entretien nécessite un personnel de boulangers beaucoup moins nombreux. Tandis que les anciens fours ne donnaient que neuf fournées à peine en vingt-quatre heures, travail forcé, les nouveaux en supportent, dans le même laps de temps, jusqu'à vingt-huit ou trente. Sans doute, la capacité des nouveaux

fours est moindre que celle des anciens — environ soixante doubles rations contre soixante à soixante-treize, contenance des fours du système Peyer —, mais cela importe peu, car une section de boulangers, qui produisait avec seize anciens fours vingt mille rations de pain en vingt-quatre heures, arrive, aujourd'hui, avec le même nombre de fours roulants nouveau système et dans le même espace de temps, à en livrer plus de cinquante mille —, sans forcer le travail. Aux manœuvres de cette année, ce chiffre a été même dépassé. La section de boulangers de la 31e division d'infanterie avait l'entretien de six fours roulants, soit de six voitures à deux chevaux, pesant chacune jusqu'à 1500 kg. et qui fournirent de pain toute la division.

Vu le poids très élevé de ces voitures, il serait nécessaire qu'elles fussent attelées de quatre chevaux, ce qui, naturellement, allongerait les colonnes de trains. En outre, pour traîner ces lourds véhicules, quatre petits chevaux du pays ne suffiraient pas. Il faudrait employer de forts percherons achetés en temps de paix et transportés en cas de guerre dans les lieux de concentration des troupes.

Un autre désavantage encore plus marqué de ces fours roulants réside dans le fait que si, pendant la marche, la voiture subit quelque avarie, on ne peut pas charger les nouveaux fours, comme les anciens, sur d'autres chars réquisitionnés à la hâte. Aussi longtemps que dure la réparation de la voiture, le four reste inutilisable. On a fait aussi remarquer que la préparation des matières farineuses nécessaires à la fabrication du pain prend plus de temps que cette fabrication elle-même, surtout au début de la mise en activité des fours, ce qui compromet l'avantage résultant d'une plus grande rapidité de production.

Toutefois, il est possible de remédier plus ou moins complètement aux divers inconvénients que nous venons de signaler et il faut savoir gré à la direction en chef de l'armée d'avoir enfin réalisé ce progrès, à l'étude depuis longtemps.

L'introduction de ces fours roulants, pour l'acquisition desquels, sur l'ensemble de la dépense prévue, laquelle s'élève à 2 millions 700 000 couronnes, une première demande de crédits de 150 000 couronnes a déjà été inscrite au budget de 1902, entraînera probablement des modifications à l'organisation du service des subsistances.

Jusqu'ici, dans les marches tactiques de grandes unités, les détachements de boulangers venaient établir leurs fours à la hauteur des avant-gardes et ils y commençaient et y continuaient leur service jusqu'à ce que le défilé des troupes fût terminé et que toutes eussent reçu leur provision de pain. Dans les marches forcées ou de nuit, les boulangeries de campagne devaient être également envoyées à la tête de la colonne. Or, comme une section de boulangers — il en existe une par division — compte à elle seule environ 200 voitures, il n'était pas toujours possible,

dans les marches forcées, de lui faire prendre les devants, même en renforçant les attelages, car elle avait des distances considérables à rattraper pour arriver jusqu'aux avant-gardes.

L'emploi des fours roulants permettra désormais de décentraliser le service de confection du pain. Deux de ces fours par régiment d'infanterie et un troisième par division, avec cinq voitures par four, pour le transport des ustensiles et de la farine, suffiront, en campagne, à la production d'une demi-ration ou d'une ration entière de pain frais par homme et par jour.

Cette nouvelle répartition du service aura, à la vérité, pour effet d'allonger le train de combat d'une division d'infanterie d'environ 800 pas, mais, en revanche, elle diminuerait la longueur de la colonne de subsistances, par la suppression d'un certain nombre de voitures, d'environ 600 pas, car au lieu de pain ou de zwieback cette colonne ne transporterait plus que la farine nécessaire. Pour parer aux arrêts toujours possibles qui pourraient se produire dans la production du pain, on pourrait remplacer, dans chaque division, la section de boulangers par une colonne de réserve qui transporterait une provision de zwiebacks pour quatre jours. Cette colonne serait d'environ 800 pas plus courte que la section de boulangers actuelle.

La longueur de la colonne pourrait être réduite encore bien davantage si l'on arrivait à substituer, pour le transport des fours nouveau système, des voitures automobiles aux attelages à quatre chevaux.

Enfin, si l'on réussissait à fabriquer des fours roulants portatifs, susceptibles d'être chargés sur toutes espèces de voitures, de fonctionner même sur le sol naturel et, d'une façon générale, de s'adapter à toutes les éventualités qui se présentent en campagne, on pourrait en doter aussi les divisions de cavalerie qui, actuellement, n'ont pas de colonnes de subsistances et en sont réduites à se procurer leur pain où elles peuvent. Lorsque ces divisions auront avec elles des fours roulants qui les suivront jusque dans leur service de reconnaissance, elles pourront, en réquisitionnant la farine, renouveler leurs provisions de pain aussi souvent que cela sera nécessaire.

Aux dernières manœuvres impériales, ces fours nouveau système ont sous le double rapport de leur rendement et de leur facile utilisation en campagne, satisfait à toutes les exigences.

* * *

D'après une information de la *Vedette*, on vient d'introduire dans l'artillerie de forteresse un nouvel appareil de pointage qui doit sensiblement faciliter et simplifier le tir indirect, et tout ce qui se rapporte à l'observation du tir ou à la reconnaissance des objectifs.

Cet appareil est un goniomètre, lequel porte un limbe circulaire gradué

destiné à mesurer les angles horizontaux. Le cercle est divisé en points *(Strich)*[1]. Un alidade monté sur le limbe gradué porte un viseur à miroir ou télescospique. L'alidade est pourvu, en regard du cercle gradué, d'un vernier qui permet de faire des lectures à un point près (ou à un demi-point par estimation). A l'arrière, l'appareil est pourvu d'une graduation pour la mesure des angles verticaux, c'est-à-dire de l'élévation.

L'appareil peut être utilisé isolément sur un trépied ; il peut également être monté sur la bouche à feu. Il permet de calculer très facilement, dans le tir indirect, les corrections de pointage nécessaires pour les pièces auxquelles le but est invisible. Il facilite également le choix de points de mire auxiliaires dans tous les cas — et ils sont nombreux de nos jours — où le pointage direct ne peut s'effectuer.

L'appareil permet de calculer la distance du but, ses dimensions, les hauteurs et les intervalles d'éclatement, l'importance des couvertures et la faculté de tirer, ou non, par-dessus des obstacles depuis les emplacements qui conviendraient à la construction de batteries enterrées.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

La guerre dans les Alpes. — L'armée au Parlement.

J'ai grand plaisir à signaler aux lecteurs de cette Revue un ouvrage, d'une forme excellente, qui ne manquera pas de les intéresser au plus haut point : ce sont les *Principes de la guerre alpine*, par le capitaine Paul Simon. Il n'est guère de sujet qui ait plus lieu de toucher des officiers suisses, étant donné surtout qu'il est traité ici d'une façon remarquable, avec une lucidité qui éclaire les profanes (dont je suis), dans un style élégant, net, à la fois familier et vigoureux.

Sur le fond même, l'incompétence que je viens d'avouer m'empêche de formuler une appréciation motivée. Elle me fait hésiter même à énoncer des réserves et à présenter des critiques. J'aurais pourtant quelque envie de protester contre les ironies faciles dont le conférencier (car ces « Principes » ont fait l'objet de quatre conférences aux officiers de la garnison de Lyon), dont l'auteur, dis-je, accable les partisans de la défensive considérée comme le moyen de combat presque unique auquel on doive recourir. Et je veux bien reconnaître qu'il « prouve » par d'excellentes raisons l'impuissance de cette attitude inerte, la nécessité de la contre-attaque et de la poursuite. Et je veux bien reconnaître que je n'ai

[1] Un *Strich* correspond à un angle d'une ouverture de 1 m. à la distance de 1 km., c'est-à-dire à une tangente de $^1/_{1000}$. Un *Strich* est donc la 1000e partie du rayon de la circonférence.

pas, moi, de « preuve » à donner de l'opinion contraire. Mais je me méfie, je l'avoue, de ces modes d'argumentation. On démontre par A + B qu'un tir n'est efficace que s'il est meurtrier, et les faits montrent par X + Y que des troupes excellentes ont reculé devant des tirs qui étaient à peu près inoffensifs. Plus je vais, plus je crois à la vertu de la défensive, mais je serais fort embarrassé d'en énumérer les raisons, ou plutôt je m'en ferais scrupule, tant je crois que ces choses-là s'apprécient surtout « au sentiment. » A chaque instant, on voit de vieux cavaliers auxquels on explique que telle action de la rêne doit produire tel ou tel effet, les lois de la mécanique le voulant ainsi, ou les principes de la physiologie. Eux, ils en doutent, sans trop savoir pourquoi : simple question de *flair*. On essaye, et l'événement donne tort aux théoriciens. Je ne veux pourtant pas qu'on suppose que je donne à priori raison aux empiriques; je me garde donc bien d'insister, encore qu'un très curieux passage des *Mémoires* de Napoléon (cité page 129) me confirme dans ma conviction, et bien que le danger des fausses retraites ayant pour but d'attirer le défenseur dans quelque embuscade me paraisse plus redoutable et plus probable en montagne qu'en plaine.

Laissant de côté une quinzaine de pages (de 100 à 115) qui sentent un peu l'école, si j'ose dire, je vais, rapidement analyser cet « exposé synthétique des principes généraux de la guerre *alpine*. »

Car l'auteur a soigneusement délimité l'objet de son étude : il n'a pas voulu faire un traité de la guerre de montagne, en général, mais d'une guerre de montagne tout à fait spéciale. Si l'art militaire consiste pour une grande partie dans l'utilisation du terrain, il va de soi qu'il prendra des formes bien différentes si le théâtre des opérations est un pays plat ou s'il est accidenté. Mais il y a accidents et accidents. Par exemple, on ne saurait comparer les difficultés qu'oppose le passage de la chaîne des Vosges, où il y a une route carrossable par 3 k. 500, à celles qu'on rencontre dans les Alpes, où il y a une route carrossable toutes les dix lieues en moyenne, soit onze fois moins. La grandeur de l'obstacle n'est pas tout, au surplus : sa forme entre en ligne de compte. Il est clair qu'on n'a pas à opérer de même dans une région à plissements parallèles formant autant de couloirs, comme le Jura, ou dans la chaîne relativement simple des Pyrénées ou dans les massifs enchevêtrés des Alpes où les thalwegs convergent pour se ramifier à des vallées, comme les branches d'un arbre à son tronc.

Il était donc naturel que le conférencier mît en lumière non seulement les caractères généraux des terrains montagneux, mais les caractères particuliers de la région alpine, son compartimentage par des lignes d'obstacles qui divisent les théâtres d'opérations en cases distinctes, en quelque sorte, et réduit, par conséquent, l'envergure des opérations correspondantes. Quant à la nature de ces opérations, elle dépend du chemin

qui permet d'accéder au « compartiment » dans lequel elles ont lieu. Telle voie de communication ne laisse passer que des piétons, telle autre que des chevaux ou des mulets, telle enfin est carrossable. Et, comme il est à peu près impossible de se mouvoir en dehors des chemins, on peut dire à l'avance, connaissant la largeur du chemin qui dessert une vallée, quelles troupes pourront s'y engager et y combattre, si ce sera de l'infanterie seule, ou de l'infanterie appuyée de canons et suivie de convois. Le terrain exerce donc sur la nature des armes employées, sur l'extension des déploiements, sur la vitesse de marche, une influence souveraine et, comme le dit très bien le capitaine Simon, tyrannique. Il ajoute que la rigueur avec laquelle s'exerce cette tyrannie du terrain varie avec la qualité des troupes : à celles qui sont entraînées aux opérations alpines appartient le maximum de liberté d'action et de valeur tactique. D'où, nécessité de connaître d'avance la nature et les ressources de la région ; d'où, aussi, nécessité d'entraîner et de spécialiser les officiers.

Il résulte du compartimentage dont j'ai parlé que la bataille est morcelée en actions séparées, localisées chacune dans sa case. Il ne peut y avoir d'engagement d'ensemble conduit par une volonté directrice déterminée. Il est, par suite, impossible d'obtenir une décision dans les Alpes : les opérations qu'on y exécute ont pour objectif immédiat des points géographiques. Il s'agit, non de joindre l'armée ennemie et de l'attaquer, mais de s'emparer de telle ou telle position déterminée, de passer ou d'empêcher de passer, de conquérir du terrain ou de le conserver.

Voici maintenant le sommaire du commencement de la troisième conférence :

Influence des obstacles qui compartimentent le terrain. — Limitation des effectifs qu'il est possible de déployer utilement sur un cheminement donné. Les effectifs à engager sur les divers cheminements doivent, dans certains cas, être fixés d'après le terrain sans tenir compte de l'ennemi : l'*économie du terrain* se substitue à l'*économie des forces*.

Influence de la pente. — Avantage du commandement : le défilement. — Difficultés de l'attaque en montant : lenteur de la marche, durée du séjour sous le feu, la fatigue, la tentation du demi-tour. — Facilités de l'attaque en descendant. — L'élément essentiel du combat : le mouvement en avant : sa lenteur dans l'attaque en montant, sa rapidité dans l'attaque en descendant. — Les mouvements de manœuvre. — Conséquences de ces faits : chaque parti cherche à s'assurer, avant le combat, le bénéfice du commandement. Celui qui est maître des hauteurs s'empare facilement du terrain qu'il domine. — Les clés de position.

Le combat offensif. — Répartition des troupes sur les divers cheminements du front d'attaque suivant le terrain. — Utilisation de l'obscurité et du brouillard. — La poursuite.

Défense d'une position. — Principes généraux : utilisation des obstacles du terrain et des pentes. — La manœuvre en lignes intérieures.

Le conférencier examine le cas de la défense d'un flanc de vallée ou d'une crête, puis il développe la thèse dont j'ai parlé tout à l'heure, d'après laquelle l'offensive seule, en montagne alpine comme en plaine, peut procurer des résultats importants et durables. Je ne reviendrai pas sur ce que j'en ai dit. Mais, pour les raisons même qui m'ont fait blâmer ce passage, je louerai les pages très vivantes consacrées, dans la 2e conférence, à la réfutation de la thèse d'après laquelle il ne faut en aucun cas placer d'armée dans les Alpes, ainsi que la dissertation philosophique et morale (peut-être même un peu trop « morale, » car *non erat hic locus*,) consacrée au même objet dans la quatrième conférence (pages 145-146).

On voit, en résumé, que l'ouvrage du capitaine Paul Simon, outre qu'il dénote des aptitudes didactiques de premier ordre, est d'un vif intérêt pour les pays qui confinent aux Alpes : pour la Suisse et pour l'Italie [1].

* * *

La question du butin a été soulevée par M. Lasies, à la Chambre, à propos de l'emprunt de Chine. On se rappelle que l'opinion publique s'était fort émue lorsqu'on avait appris l'arrivée à Marseille de caisses envoyées de Pékin par le général Frey et contenant des dépouilles de guerre. Le gouvernement avait alors donné l'ordre de retourner ces caisses à l'expéditeur et il avait prescrit à celui-ci de restituer aux Chinois les objets qu'il avait cru pouvoir s'approprier par droit de conquête. Comme, d'autre part, tous les officiers et les soldats avaient participé à la distribution des prises, on décida de leur en retenir le montant en prélevant des retenues sur leur solde, ainsi qu'on le fait chaque fois qu'un militaire a induement perçu plus que ce qui lui revient normalement. Mais on atténua la rigueur de cette mesure en ne l'appliquant pas aux simples soldats et en exonérant les officiers, surtout ceux des bas grades, de la presque totalité du remboursement.

[1] Puisque je parle de ce dernier Etat, qu'on me permette de sortir un peu de « mes » frontières pour signaler que le *Bonaparte en Italie* de M. Félix Bouvier en est à sa seconde édition, succès fort beau pour un ouvrage de ce genre, autour duquel n'ont pas retenti les cymbales de la réclame. Ajouterai-je que j'avais prédit ici même ce succès, et que je suis bien aise d'avoir vu juste ?

Je tiens aussi à recommander la remarquable série de feuilletons que M. Charles Malo a consacrée à l'*Armée italienne en 1901*. (On les trouvera dans le *Journal des Débats* des 24 et 28 septembre, 1er, 5, 12, 15, 19 et 26 octobre). Déjà, dans le même journal, le même éminent écrivain avait publié dès 1889 d'excellents articles sur la même armée. Bien des fois, en ces douze ans, je l'avais adjuré de terminer ce travail. Il s'est décidé à profiter des vacances pour aller, de l'autre côté des Alpes, chercher les matériaux nécessaires pour cet achèvement, et il les a mis en œuvre avec sa maîtrise accoutumée. Je le remercie de m'avoir enfin donné satisfaction. Ceux qui liront son travail le remercieront eux aussi.

Un mot encore pour signaler la mise en vente du second volume de *La guerre au Transvaal*, par le lieutenant-colonel Frocard et le capitaine Painvin. J'ai rendu compte du premier *(L'Offensive des Boers)* en mai 1900 (page 389). Celui-ci (*L'invasion anglaise*) ne le cède en rien à celui-là.

Reste à examiner si les captures avaient été dûment ou irrégulièrement faites. En réponse à cette question, voici quelques extraits textuels de l'article 109 du Règlement sur le service des armées en campagne, article qui vient d'être abrogé, et qui réglait la question jusqu'à ces derniers jours :

Les prises faites *par les détachements* leur appartiennent, lorsqu'il est reconnu qu'elles ne se composent que d'objets enlevés à l'ennemi...

Les officiers supérieurs ont chacun cinq parts ; les capitaines, quatre : les lieutenants et les sous-lieutenants, trois ; les sous-officiers, deux ; les caporaux, brigadiers et soldats, une : le commandant de l'expédition en a six en sus de celles que lui donne son grade.

Quand, dans une prise, il se trouve des chevaux ou d'autres objets appartenant aux habitants, ils leur sont rendus.

Mais qu'est-ce qu'un détachement ? L'article 105 du Règlement précité les définit ainsi : ce sont des corps constitués « pour l'exécution de certaines missions spéciales de durée limitée » et « destinés à opérer isolément. » Le corps expéditionnaire de Chine rentre-t-il dans les termes de cette définition ? En tous cas, on a admis que le corps expéditionnaire de Madagascar était dans les conditions requises et on l'a laissé bénéficier de l'article 109. Cependant il est intéressant de remarquer que le général Galliéni a pris sur lui d'en modifier considérablement la teneur, sous couleur de l'interpréter, et qu'il a, de sa propre initiative, changé du tout au tout le caractère de ce texte. Je ne saurais l'en blâmer, encore que cette manière d'opérer soit quelque peu incorrecte. Mais l'intention était excellente.

Donc, à la date du 21 octobre 1896, le gouverneur général signait une circulaire par laquelle il réglementait le partage des prises, ce partage s'étant fait jusqu'alors de façons très différentes dans les diverses colonnes et les différents détachements. Voici quelques extraits de la circulaire :

En principe, la valeur de la prise est attribuée moitié à l'Etat et moitié aux capteurs, sans que ceux-ci puissent jamais recevoir des sommes d'argent.

La moitié attribuée à l'Etat sera affectée... soit aux besoins du service des renseignements, soit à des réparations ou améliorations qui ne sont pas du ressort de la masse de baraquement ou du service du génie, et qui intéressent le développement ou l'assainissement des postes et villages : soit enfin à quelque autre service général... Cette somme sera toujours répartie sur la totalité des troupes qui ont contribué directement à l'opération, sans que le détachement qui a fait spécialement la prise soit mieux partagé que les autres.

La répartition aura lieu d'après les bases indiquées ci-dessous :

Soldat, tirailleur ou auxiliaire armé	une part
Caporal	deux parts
Sergent	trois parts
Sergent-major ou adjudant	quatre parts.

Les officiers ne seront jamais compris dans le partage des prises.

Les gratifications données aux guides et émissaires qui ont conduit les troupes seront prélevées sur la moitié revenant à l'Etat....

.... La moitié attribuée aux capteurs sera toujours employée à améliorer la pension des sous-officiers et l'ordinaire de la troupe.

Suivaient quelques dispositions spéciales concernant certains cas particuliers. J'en extrais le passage suivant :

Lorsque la provenance des bœufs sera connue, ces animaux seront restitués aux villages d'où ils ont été enlevés. Lorsque la provenance sera douteuse, ces animaux pourront être distribués gratuitement aux villages amis récemment pillés, ou, s'il n'y a pas de village dans ces conditions, ils seront vendus et le produit de la vente réparti comme il est dit plus haut.

Ces animaux pourront être laissés dans les postes, soit pour la consommation, soit pour être attelés.

Si je transcris cette circulaire, qui, je crois, n'a pas eu de publicité c'est qu'elle me paraît conçue de façon à tirer le moins mauvais part, possible d'une disposition vicieuse et dont la suppression ne peut être qu'approuvée. Il est seulement regrettable que celle-ci ait été prononcée un peu tard et qu'on lui ait donné, en quelque mesure, une action rétroactive.

* * *

Au Sénat, M. Delpech a reproché au ministre de la guerre d'avoir assuré aux généraux Billot et Saussier, bien qu'ils aient atteint l'âge de la retraite, un traitement égal à leur solde d'activité, en leur conférant d'une façon définitive des missions rémunérées qu'on intitule à tort « temporaires. » Le général André a répondu qu'il était couvert par un avis du Conseil d'Etat, avis donné antérieurement à son arrivée au pouvoir. Il a ajouté qu'il trouverait déplorable de diminuer la situation pécuniaire et la situation morale de hautes personnalités militaires. Pour sa part, il a déclaré qu'il ne s'y déciderait que s'il était mis en demeure par une décision formelle du Parlement, décision qu'il a supplié le Sénat de ne point prendre. « Dans l'organisation de notre armée, a-t-il dit encore, un point a été laissé de côté à mon grand regret ; je veux parler de l'organisation du commandement supérieur et du rôle du gouvernement en cas de mobilisation. Cette grave question, personne n'a osé l'aborder. Eh bien, moi, qui ai la responsabilité de la mobilisation générale, je déclare qu'elle m'inquiète au plus haut degré. J'espère rencontrer dans le Sénat et dans sa commission de l'armée, qui partage à ce sujet mes inquiétudes, le concours le plus efficace, lorsque nous aurons à étudier et à serrer de près ces graves questions. »

Ceci est évidemment une allusion à l'article de la *Revue politique et parlementaire* dont j'ai parlé le mois dernier. On se préoccupe fort en ce moment de rétablir l'équilibre du commandement, qui se trouve compro-

mis par la place prépondérante que est faite au généralissime, et de parer à la perturbation qui en résulterait dans le fonctionnement des rouages moteurs de l'armée en cas de guerre. J'aurai occasion de revenir sur ce grave sujet[1].

* * *

J'ai dit en juin dernier (page 493) combien le projet de loi sur la justice militaire, tout volumineux qu'il fût, me paraissait insuffisant. La Chambre n'a pas voulu avaler ce gros morceau : elle a compris qu'il risquait de passer de travers ou de ne pas passer du tout, et elle a pensé fort sagement que le mieux était de le découper en tranches menues. C'est ainsi qu'elle en a disjoint quelques articles relatifs au casier judiciaire, à la réhabilitation, à la libération conditionnelle, et ils ont été votés sans discussion. On va procéder de même pour la diminution du nombre des conseils de guerre et l'emploi du scrutin secret, au lieu du vote à haute voix, dans la salle des délibérations.

On se proposait également de disjoindre du projet ministériel la constitution d'un corps de magistrats militaires destiné à fournir le personnel des parquets. C'est une création très désirable, à mon avis, mais à laquelle je voudrais qu'on attachât un sens autre que celui qu'on paraît vouloir lui donner. Il y a sur ce point du « tirage », et il se pourrait qu'on renonçât à aborder la question au cours de la présente législature. En attendant qu'on la reprenne, je signale aux personnes qui voudraient se renseigner sur un mode de fonctionnement rationnel de l'auditoriat militaire une très intéressante plaquette *(La justice militaire en Allemagne et l'affaire Krosigk)* que vient de publier l'éditeur Eitel (Paris). Le même éditeur met en vente la traduction d'une brochure *(Die Sozialdemokratie im Heer)* qui a été saisie en Allemagne. Ce n'est pas à moi qu'il convient d'en parler, et, si je la mentionne, c'est pour rappeler la théorie que j'ai exposée cette année (page 406) sur la façon dont les traductions doivent être faites. Chose curieuse! J'ai retrouvé la même idée appliquée par un critique d'art à une question d'ordre musical, à la transcription pour orchestre d'un morceau écrit pour le piano. C'est un passage dans lequel Félix Weingartner critique l'orchestration trop « littérale », pas assez « poétisée », que Berlioz a faite de l'*Invitation à la valse* de Weber. La rencontre est amusante... Mais je sortirais de mon domaine en m'attardant à en parler.

* * *

Je comptais examiner ce mois-ci le rapport sur le budget de la guerre. L'honorable député qui est chargé de le rédiger m'avait promis, dès le

[1] Je reviendrai également sur la question des Règlements, dont j'ai dit un mot dans ma chronique de novembre : cette affaire a des dessous très piquants. Qu'il me suffise pour aujourd'hui d'annoncer que le projet du général Lucas continuera d'être en essai en 1902, que même le nombre des corps de troupes expérimentateurs sera augmenté, et que pourtant on est bien décidé à ne pas l'adopter.

commencement de novembre, la communication des épreuves du volume... volumineux qu'il prépare, et il m'avait même montré les premières. Mais je sais quelle fatalité a retardé l'exécution de ses engagements. Chaque fois que je lui ai rappelé ceux-ci, quelque empêchement a surgi. En dernier lieu, le 5 de ce mois (alors que la discussion sur le budget est entamée depuis le 1er), il m'a écrit pour toute réponse : « J'espère avoir bientôt terminé mon travail. » Bientôt ! Eh bien, il sera temps !...

Eh non : il ne sera plus temps, en ce qui concerne les lecteurs de la *Revue militaire suisse*, ou du moins ils n'auront pas, ainsi que je l'avais espéré, la primeur de ce document. Qu'ils se contentent de savoir qu'il est très intéressant, très bien fait, ce qui n'a rien d'étonnant, d'ailleurs : son auteur est un homme extrêmement affable, souriant, d'une physionomie ouverte et jeune. Grand travailleur, fort intelligent, très diplomate et très fin, s'il se montre parfois violent en politique, il ne l'est que dans la mesure où il croit que c'est utile ou avantageux. Assurément il n'a pas une compétence militaire bien certaine, mais il a su s'entourer des conseils d'officieux, gens du métier ou autres, et il a reçu, avec le très grand désir de marcher dans le sens du ministre de la guerre, de nombreuses communications émanant de la rue Saint-Dominique. Ses divers conseillers n'étaient pas toujours très éclairés, très impartiaux, très autorisés, très encyclopédiques. Mais, de tout ce qu'ils lui ont dit, il a senti qu'il fallait en prendre et en laisser. Avec son esprit avisé, avec la promptitude de son jugement, avec sa facilité d'assimilation, il est arrivé à mettre en œuvre les matériaux disparates et de valeur inégale qui lui étaient fournis, de façon à en faire quelque chose de personnel, quelque chose qui se tient assez bien et qui a bonne apparence. Nous nous en rendrons compte le mois prochain. J'ai l'habitude de consacrer ma chronique de janvier à un examen des faits militaires de l'année et à une esquisse de la situation générale de l'armée. L'étude détaillée du budget de la guerre m'en fournira tout naturellement un cadre commode pour ce tableau synoptique.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Une cuisine roulante. — Nos chemins de fer. — Retour de Chine. — Deux nouveaux cuirassés. — Télégraphe électrique. — † Le général Emile Pallavicini.

Notre service de cuisine en campagne laisse beaucoup à désirer. Nous n'avons que des marmites de 10 à 12 rations et des ustensiles en très petit nombre. Pour cuire, les soldats doivent préparer des emplacements et ils n'ont même pas de supports de cuisine. La préparation de la « popote »

exige donc un nombreux personnel et près de 300 feux par régiment. De là une considérable consommation de combustible.

Il y a longtemps déjà, le général d'artillerie Cavalli, voulant remédier à ces divers inconvénients et surtout gagner du temps sur la cuisson de la soupe, avait imaginé une cuisine roulante. Une marmite de Papin en formait le corps ; au-dessous, un foyer intérieur permettait l'utilisation de tout le combustible. Les cuisiniers pouvaient travailler pendant la marche.

Cette cuisine ne fut pas adoptée. Elle présentait des inconvénients; était d'un emploi délicat et d'un nettoyage difficile. Le moindre dérangement risquait de compromettre le repas de tout un bataillon.

On n'a pas abandonné toutefois l'étude de la question. Il est possible d'améliorer le projet ; on cherche surtout à remédier à la complication du foyer et à réduire la dimension de la chaudière. L'objet vaut d'être travaillé, si l'on songe à l'importance d'une alimentation bonne et régulière du soldat en campagne. Pour le succès d'une opération de guerre, ce facteur en vaut plus d'un autre dont on exagère l'importance.

— Les considérations militaires sur nos chemins de fer sont toujours d'actualité. Nous ne devons jamais oublier les nombreux transports par voie ferrée qu'au début d'une guerre et dans le cours de celle-ci nécessiterait la forme allongée de notre pays.

Une récente conférence du capitaine d'état-major Abati, publiée par la Société des ingénieurs et architectes italiens, a provoqué un débat nourri sur la question des communications entre Rome et l'Italie septentrionale. La ligne principale, celle sur laquelle on doit compter presque exclusivement est celle de Rome-Florence-Bologne. De cette dernière ville, elle commence à se ramifier vers toutes nos frontières alpines.

L'exploitation de cette ligne est limitée et insuffisante. On propose donc une modification selon le projet de M. Potiche qui conseille la construction d'une autre ligne parallèle par Bologne-Sasso-Preto-Florence.

La partie méridionale de la péninsule est plus négligée. Elle ne fournit que trois corps d'armée ; les neuf autres sont tous au nord de Rome ; c'est donc là qu'auront lieu les plus forts mouvements de troupes. Pourtant de sérieuses considérations, spécialement des considérations militaires, peuvent être invoquées pour l'établissement d'une ligne directe et rapide Rome-Naples. Il reste encore beaucoup à faire en Italie sous le rapport des lignes de chemins de fer stratégiques.

— Le dernier échelon de notre corps expéditionnaire en Chine a rapporté une importante collection de livres orientaux. Ils iront enrichir la Bibliothèque nationale Victor Emmanuel à Rome. Ces livres, en chinois pour la plupart, traitent de géographie, d'histoire, de philosophie et de littérature. Ils proviennent du palais impérial. De tout le butin réalisé, c'est assurément le plus honorable. Il témoigne dans tous les cas de l'influence civilisatrice et instructive de la guerre.

— Depuis que le nouveau cuirassé *Benedetti Brin* a été lancé, donnant encore une preuve de l'habileté de ses constructeurs, deux grands navires ont été mis en chantier à Castellamare et à la Spezzia, le *Re Vittorio Emmanuele* et la *Regina Elena*. Ils seront du même type. La construction du premier est assez avancée pour permettre quelques renseignements. Il est long de 135 m. et large de 22 m. 40. Tirant d'eau 8 m. 30.

La coque est en acier, protégée sur toute la largeur de la ligne d'immersion. L'armement est conforme aux notions actuelles, c'est-à-dire qu'il comporte un grand nombre de canons à tir rapide de petit et moyen calibre. A l'avant et à l'arrière un canon de 305 mm. sous tourelles cuirassées rotatives. Douze canons à tir rapide de 205 mm. sont placés par deux dans six tourelles, dont deux au centre et quatre en batterie aux coins du réduit. Dans le réduit central, de chaque côté une batterie de six canons de 76 mm. et d'autres bouches à feu de moindre calibre. Enfin quatre tubes lance-torpilles.

L'appareil moteur, construit à Naples, consiste en deux machines jumelles actionnant indépendamment deux hélices, avec 28 chaudières Belleville. Ces machines développent une force de 15 000 chevaux, 19 000 à tirage forcé, et une vitesse maxima de 21 nœuds.

Le réduit central est revêtu sur la ligne de flottaison, c'est-à-dire sur un développement de 80 cm., de plaques d'une épaisseur de 150 mm. qui montent jusqu'au bord du navire. Les deux gros canons sont protégés par des plaques de 700 mm., et de 150 mm. ceux de calibre moyen.

— On vient d'expérimenter aux ministères de la marine et de la guerre un nouvel appareil télégraphique, électro-magnétique, sans piles, d'une construction facile et rustique et d'un emploi simple ainsi que d'une grande rapidité. Cet appareil permet la transmission d'un ordre et sa répétition en retour dans une durée de quatre à cinq secondes. Le ministère de la marine a déjà fait une commande d'un certain nombre de ces appareils pour des essais à bord des navires de guerre où, jusqu'à présent, on ne servait que des engins compliqués, à piles, soumis à détérioration et lents.

— Permettez-moi de consacrer quelques lignes à la mort, survenue le 19 novembre, d'un des plus brillants généraux de notre armée, le marquis Emile Pallavicini de Priola, dont le souvenir ne s'éteindra pas de longtemps dans le pays.

Né en 1823, il a pris part depuis 1845 à tous les grands événements militaires dans lesquels l'Italie a joué un rôle : aux campagnes du Piémont en 1848-1849, à l'expédition de Crimée, à la guerre contre l'Autriche en 1859 et 1860. Il fut ensuite chargé d'une rude besogne, celle d'extirper, par le moyen d'opérations militaires, le brigandage dans les provinces de Terra di Lavero, d'Aquila, de Benevent, de Campo basso. Dans cette lutte âpre, infatigable, sans trêve de jour ni de nuit, dure comme une guerre civile et

compliquée comme une guerre de montagne, il prouva la fermeté de son caractère et son habileté. Cette œuvre eut d'utiles résultats ; la patrie doit en être reconnaissante à son auteur plus que de telle autre victoire plus brillante.

En 1860, le général Pallavicini fut chargé de la triste mission de marcher contre Garibaldi qui remontait de la Sicile vers Rome. Il le fit prisonnier à Aspromonte, mais plein d'admiration pour le héros, il lui témoigna la plus grande déférence. Garibaldi lui-même dit dans ses mémoires tout le bien qu'il pensait de son vainqueur. En 1866, dans la guerre contre l'Autriche, il lui proposa avec son fils Menotti, Fabrizi et Rixio, le commandement des quatre divisions de volontaires.

E. M.

CORRESPONDANCE

Le quartier-maître et le service du train.

La *Revue militaire suisse* a publié, dans son numéro de novembre, une étude sur le rôle du quartier-maître et le service du train.

Les expériences faites cet automne dans les cours de répétition pourront peut-être apporter quelque éclaircissement à ce sujet.

J'ai eu l'occasion, seul avec mon bataillon, cette année, de revoir en détail comment joue l'organisation actuelle du train dans les conditions les plus favorables, c'est-à-dire dans un tel cours.

A la fin du chapitre de « l'organisation du train » du travail cité plus haut, on lit : « Il n'est indiqué nulle part qui doit surveiller et commander les soldats du train. » L'instruction pour les états-majors, § 216, dit textuellement : « L'appointé du train commande les soldats du train attachés au bataillon ainsi que tout le service d'écurie », et le § 210 : « L'adjudant de bataillon a sous ses ordres les sous-officiers et les soldats de l'état-major du bataillon et surveille tout spécialement le service... des trains. »

Aussi n'est-ce pas sur ce point que je voudrais attirer l'attention, car, s'il est vrai que le quartier-maître a suffisamment à faire avec la comptabilité et l'entretien de la troupe, il est non moins vrai que l'adjudant de bataillon a vraisemblablement encore moins de temps à disposition pour s'occuper du service du train.

J'ai, dans mon bataillon, tourné la difficulté en remettant à l'officier du matériel, pour la première fois fonctionnant officiellement comme tel [1], tout le service du train et l'exécution du plan d'instruction établi par l'officier du train de brigade.

[1] Voir circulaire du chef d'arme de l'infanterie. Cont. 15/2/1, ch. 13.